

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 78 de Mmes M. Delisle, E. Strozzi et G. Kilde, ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse.

Il importe de rappeler préalablement que l'investissement en cours concernant le renouvellement de l'éclairage public est prévu sur cinq ans, soit jusqu'en 2015. Il implique un important travail de coordination tant au niveau des commandes que de la mise en place. Dès lors, les ressources humaines du Service du génie civil en matière d'éclairage public se concentrent principalement sur ce point. Des réflexions ont également lieu afin de développer une stratégie pour l'après 2015 et de saisir les opportunités qui se présentent.

Deux éléments distincts ressortent du postulat n° 78: l'économie d'énergie et la pollution lumineuse.

A. L'économie d'énergie

En dressant un bilan dans le courant de l'année 2013, il est possible d'annoncer que l'objectif de l'investissement pour le remplacement des lampes au mercure et certaines au sodium est atteint. En effet, les tranches budgétaires sont utilisées et les remplacements sont effectués dans les temps mais surtout, les économies énergétiques vont au-delà des estimations. Ce résultat s'explique principalement par les avancées technologiques liées aux LED.

De manière chiffrée et après vérification auprès du Groupe E, la consommation en 2010, avant le début de l'assainissement, était de 3'154'010 KWh sur une année. Compte tenu de la situation, dans le courant 2013 (le Groupe E n'ayant pas encore relevé tous les compteurs), la prévision attendue à la fin 2015 est une consommation de 1'820'000 KWh. Du point de vue financier, le coût pour l'année 2010 était de 447'175 francs et il devrait passer à 265'000 francs une fois l'assainissement terminé.

Dès lors, la question de continuer l'assainissement se posera inévitablement à la fin de l'année 2015. En conséquence, un état de la situation sera dressé à la mi-2015. Le cas échéant, il sera proposé de mettre au budget de nouveaux montants pour continuer l'assainissement des lampes au sodium.

B. La pollution lumineuse

On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Ce type de pollution a une incidence sur la santé (troubles du sommeil, peut-être obésité et cancer) et sur la faune (disparition d'espèces d'insectes, désorientation des oiseaux migrateurs, dérèglement interne).

Il n'en reste pas moins qu'en milieu urbain, la problématique de la pollution lumineuse fait l'objet de deux idéologies fortes, celle de l'environnement et celle de la sécurité. Par conséquent, le Conseil communal, sensible à la photo-pollution, préconise une démarche par étapes et participative.

Premièrement, il est difficile de comparer la ville de Fribourg avec les communes citées (Siviriez, Bossonnens, Le Pâquier, Vaulruz, Echarlens, Crésuz, Courtepin, Morat et Gruyères). En effet, de grandes différences en matière de vie nocturne sont à relever en relation avec la densité de population. On pense particulièrement aux activités nocturnes et aux moyens de déplacement.

Deuxièmement, les problèmes relatifs à la sécurité concernent non seulement la sécurité routière mais également le vandalisme. A propos de la sécurité routière, l'éclairage des passages pour piétons et des zones à modération de trafic semble incontournable. En effet, les récentes normes techniques européennes en la matière tendent à garantir un éclairage conséquent pour satisfaire à la visibilité des piétons. Pour rappel et par exemple, les piétons ont la priorité sur la chaussée dans les zones de rencontre. Concernant le vandalisme, plusieurs exemples récents montrent qu'à défaut d'éclairage, des parcs ou endroits particuliers sont utilisés pour s'adonner au trafic de drogue ou à l'accomplissement d'actes illicites.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a mis en place une stratégie qu'il entend poursuivre ces prochaines années.

1. *Au fur et à mesure de l'assainissement des points lumineux, des dispositifs de réduction de luminosité nocturne sont installés. En conséquence, l'intensité est diminuée de 50% entre minuit et 05h30. De plus, l'extinction diurne est fonction du lever du soleil et permet ainsi une économie énergétique.*
2. *L'éclairage de certains endroits est interrompu entre 01.00 et 05.00 heures. Il s'agit par exemple de la terrasse de Rueil-Malmaison, de la promenade du Grabensaal et du Jardin Lucien-Nussbaumer. D'autres endroits de ce type sont en cours d'analyse.*
3. *En partenariat avec le Groupe E qui subventionne l'essai pilote, un système d'éclairage avec radar sera installé le long du sentier du Nord et du sentier des Casernes. Des capteurs sont installés sur les luminaires et permettent une augmentation de l'éclairage au passage d'un piéton ou d'un cycliste.*
4. *Des contacts seront pris dans le courant de cette année avec les différentes associations de quartier afin de les sensibiliser à la problématique de la pollution lumineuse et de connaître leur motivation à proposer une rue ou un espace de leur quartier pour l'extinction de l'éclairage public. Un courrier dans ce sens est prêt à l'envoi.*

C. Réponse aux quatre demandes concrètes du postulat

- 1) *Possibilité d'éteindre l'éclairage public, entre minuit et 05h30 par exemple, dans les parcs publics ainsi que dans les quartiers d'habitation.*

Ce point met en exergue la problématique de la sécurité routière. D'une part, les zones à modération de trafic (zones 30 et zones de rencontre) se trouvent principalement dans les quartiers d'habitation. D'autre part, l'éclairage des passages piétons uniquement induit des zones alternées de lumière et d'obscurité peu propices à l'acclimatation de l'œil. Enfin, l'exemple de places de jeu qui ne sont pas éclairées de nuit conduit à des déprédations et à la collecte de déchets de type seringues.

Cependant, conformément à sa stratégie, le Conseil communal opte pour une discussion avec les différents quartiers afin d'établir les opportunités et les intérêts à éteindre l'éclairage public dans certaines zones des quartiers hors du centre-ville.

- 2) *Possibilité d'orienter systématiquement les luminaires en direction du sol, en focalisant les rayons lumineux vers la zone à éclairer.*

S'il est vrai qu'il y a quelques années le choix se portait sur des éclairages en boule qui diffusaient un faisceau lumineux à 360 degrés, tous les luminaires qui ont été installés ces dernières années restreignent ce faisceau et le focalise vers le sol. Cette contrainte est systématiquement prise en considération lors du remplacement de matériel.

- 3) *La Ville pourrait mettre en place un projet pilote dans un quartier d'habitation, après discussion avec l'association de quartier et ses habitants.*

L'essai pilote, qui sera initié au sentier du Nord et au sentier des Casernes, permettra de tester un éclairage intelligent qui représente une situation intermédiaire entre l'éclairage en permanence et l'extinction totale. Sur la base du résultat, d'autres secteurs pourraient être équipés d'un système analogue.

La question du contact avec les associations de quartier est prévue pour l'année 2014 et en fonction des propositions, une analyse de tous les facteurs particuliers liés à la sécurité sera établie.

4) *Prise en compte des particularités des quartiers.*

Dans la mesure où les décisions seront prises d'entente avec les associations de quartier, les particularités propres à chaque quartier seront prises en considération.

D. *Conclusion*

L'assainissement en cours se terminera à la fin de l'année 2015. Dans le courant de l'année 2015, une analyse du solde des luminaires non assainis sera effectuée. Elle permettra de mettre en évidence le potentiel énergétique qui pourrait encore être économisé. Sur la base de ce diagnostic et en fonction des situations budgétaires et de leur priorité, un nouveau crédit cadre pourrait être inscrit pour poursuivre l'assainissement de l'éclairage public, principalement le remplacement des lampes au sodium par de la technologie LED.

Le Conseil communal démontre sa sensibilité à la problématique de la pollution lumineuse par les mesures prises à ce jour. Compte tenu de la question de la sécurité, il rejoint les postulantes et préconise pour l'avenir une approche participative avec les différentes associations de quartier. Cette approche sera lancée en 2014. Dans l'intervalle, l'essai pilote du sentier du Nord et du sentier des Casernes aura été mis en place. En fonction de son résultat, il permettra d'esquisser une solution intermédiaire."